

Avis d'appel public à la concurrence

Identification de la collectivité contractante :

VILLE DE CASTELSARRASIN – Mairie – 5 Place de la Liberté - BP 80084 - 82103
CASTELSARRASIN
Tél : 05 63 32 75.00 – Fax 05 63 32 75.01 – courriel : mairie@ville-castelsarrasin.fr

Procédure de passation : Procédure adaptée – Article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics – Marchés de travaux

Objet du marché : Rénovation de l'ancien site UNILIN situé 29 rue de l'Usine – 82100 Castelsarrasin – 09 lots.

Caractéristiques principales du marché :

Les travaux à réaliser concernent la rénovation du site UNILIN :

Lot n°	Désignation
1	DEMOLITIONS / GROS-OEUVRE / VRD
2	CHARPENTE / COUVERTURE / ZINGUERIE
3	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM
4	MENUISERIES INTERIEURES BOIS
5	FAUX-PLAFONDS / ISOLATION- DOUBLAGE / CLOISONS SECHES
6	ELECTRICITE / VENTILATION / CHAUFFAGE
7	PLOMBERIE - SANITAIRES
8	REVETEMENTS DE SOLS DURS / FAIENCES
9	PEINTURES

Chaque lot fera l'objet d'un marché séparé. Les candidats peuvent répondre pour un, ou plusieurs lots ou tous les lots mais doivent faire une offre distincte pour chaque lot auquel ils soumissionnent.

Forme du marché :

Chaque lot est un marché ordinaire à prix global et forfaitaire.

Durée du marché – Période de préparation – Délais d'exécution

Pour chaque lot, la durée de validité du marché se confond avec le délai d'exécution du marché*. Le délai d'exécution du marché **est de 3 mois et 15 jours** à compter de la notification du marché. La notification du marché vaudra ordre de service (O.S) pour démarrer la période de préparation.

Pour chaque lot une période de préparation **de 15 jours** est prévue. **Elle est comprise dans le délai d'exécution du marché.** La période de préparation démarre à compter de la notification du marché concerné

Pour chaque lot le délai d'exécution des travaux, **3 mois**, court à l'issue de l'achèvement de la période de préparation ou à défaut à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer l'exécution des travaux. L'O.S sera émis par le maître d'œuvre conformément à l'article 3.8 du C.C.AG. Travaux.

*** délai d'exécution du marché = période de préparation + délai d'exécution des travaux**

Visite des lieux :

La visite des lieux est obligatoire pour chaque lot

Chaque candidat devra s'être rendu sur le site, préalablement à la remise de l'offre, afin de reconnaître les lieux où les travaux doivent se dérouler. L'entreprise attributaire ne pourra effectuer aucune réclamation ou dédommagement financier auprès de la collectivité ou de tiers associés à celle-ci pour la présente consultation. Il devra effectuer les travaux demandés quel que soit le montant et la teneur.

Pour l'organisation d'une visite il conviendra de prendre l'attache du secrétariat des services techniques au 05.63.32.24.31 - du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30. Sauf jour(s) férié(s).

L'attention des candidats est attirée sur le point suivant : l'absence du certificat de visite dans l'offre entrainera le rejet de celle-ci.

Négociation :

- **Phase de Négociation**

L'acheteur se réserve la possibilité de négocier. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre y compris le prix.

Si la collectivité entend faire usage de cette possibilité, la négociation sera engagée avec **les trois premiers candidats**. Pour ce faire toutes les offres reçues seront analysées et classées. Les trois premiers candidats classés seront convoqués pour participer à la négociation. La phase de négociation pourra également se dérouler par échanges dématérialisés (par courriel) avec les trois premiers candidats.

L'organisation et les modalités d'application seront portées à la connaissance de ces candidats à l'issue de l'analyse des offres.

- **Attribution du marché public sur la base des offres initiales :**

Conformément au deuxième alinéa de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016, l'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Cautionnement et garanties exigés : Une garantie de 5 % sera exigée. La retenue de garantie peut être remplacée au gré du Titulaire par une garantie à première demande, pendant toute la durée du marché. **La caution personnelle et solidaire n'est pas acceptée par la collectivité.**

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Les prestations seront financées sur les fonds propres de la Collectivité. Le paiement sera effectué par virement administratif dans un délai global fixé à 30 jours. Des acomptes seront versés au titulaire dans les conditions indiquées à l'article 59 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et à l'article 114 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. Aucune avance n'est prévue. Les prix sont fermes actualisables. Unité monétaire utilisée, l'euro

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : L'acheteur n'exige pas que les groupements d'opérateurs économiques adoptent une forme juridique déterminée après l'attribution du marché. Cependant en cas de groupement conjoint le mandataire du groupement devra être solidaire.

La même entreprise ne peut pas présenter pour le marché plusieurs offres, en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements.

Document Unique de Marché Européen (DUME)

L'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne 2016/7, en lieu et place des documents mentionnés à l'article 48 du décret relatif aux marchés publics.

Le DUME est rédigé en français par les opérateurs économiques.

DUME électronique

L'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature en utilisant le DUME électronique sous forme d'échange de données structurées.

Le pouvoir adjudicateur ne met pas à disposition des candidats de DUME Acheteur. Cela signifie que les candidats doivent renseigner la première partie du DUME concernant les informations relatives à la procédure.

Le détail de cette disposition est indiqué à l'article 11.2 du Règlement de la Consultation (RC).

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

- Seules seront admises les candidatures présentant toutes les garanties techniques et financières suffisantes se rapportant à l'objet du marché (article 12 du RC).

Critères de jugement des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1 – Valeur technique	60 %
2 – Prix	40 %

Date limite de réception des offres : le mardi 09 avril 2019 à 12 heures

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires :

Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Voies de recours

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif – 68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX - Tél.05.62.73.57.57 - Fax 05.62.73.57.40

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Greffe du Tribunal Administratif – 68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX - Tél.05.62.73.57.57 - Fax 05.62.73.57.40 – Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

Le tribunal administratif peut-être saisi par courrier à l'adresse indiquée ci-dessus soit via l'application « Télérecours » accessible par lien : <http://www.telerecours.fr>

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement à l'adresse :

<http://ville-castelsarrasin.e-marchespublics.com/>

Pour les retraits par voie électronique, le candidat doit impérativement renseigner lors du téléchargement du DCE les informations demandées afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuels compléments ou modifications. L'attention des candidats est attirée sur les points suivants :

- 1- Le retrait anonyme reste toutefois possible, mais les candidats ayant retiré le DCE de manière anonyme ne seront pas informés des modifications apportées au DCE ou des éventuelles questions posées.
- 2- Le retrait par voie électronique n'oblige pas le candidat à déposer électroniquement une offre.

Renseignements d'ordre administratif et technique:

Chaque concurrent sera informé de l'ensemble des questions posées et des réponses données via la plateforme de dématérialisation des marchés. Pour ce faire, lors du retrait des dossiers, les candidats devront avoir fourni une **adresse courriel valide** afin de pouvoir bénéficier de toutes les modifications ou questions au sujet du DCE.

En cas de changement de coordonnées les candidats devront retirer un nouveau DCE pour être identifiés sur la plateforme de dématérialisation des marchés de la ville.

Conditions de remise des offres :

- Les offres doivent être transmises par **voie électronique uniquement** via le profil d'acheteur suivant : <http://ville-castelsarrasin.e-marchespublics.com/>

La collectivité n'accepte pas la transmission d'offres sous format papier.

Date de mise en ligne du présent avis : **Lundi 18 mars 2019**